



VOTRE CARNET DE VOYAGE



Merci de nous avoir fait confiance pour l'organisation de vos vacances.

Vous trouverez dans votre carnet de voyage, **les bons d'échange à remettre aux différents prestataires** : à notre représentant sur place dans le cas de transferts aéroport-hôtel, à la réception de l'hôtel dès votre arrivée, à chacun de nos partenaires (cure, excursions, etc.)

Les bons d'échange correspondent aux prestations comprises dans votre réservation.

Nous vous souhaitons un agréable voyage.



VOS CONTACTS

Pour mieux vous accompagner, en cas de nécessité, vous pouvez contacter nos équipes dédiées, de 8h à 20h (heure de Paris)

Avant votre départ

01 70 82 17 83⁽¹⁾

Accessible seulement depuis la France

Jour de votre départ

01 70 82 17 84⁽¹⁾

Accessible seulement depuis la France

Pendant votre séjour

+33 (0)1 73 10 00 10⁽¹⁾

Accessible seulement depuis l'étranger

(1) Service gratuit + prix d'un appel local



Documents À IMPRIMER avant votre départ
et à conserver pendant toute la durée de vos vacances

du 16/12/2023
au 23/12/2023

FRAM

VOTRE CARNET DE VOYAGE

Bonnes vacances Monsieur Bernard JOUFFREY

Las Palmas - Grande Canarie

CLUB FRAMISSIMA TAURITO PRINCESS 4★



- CONVOCATION AÉROPORT
- TRANSFERT
- INFORMATIONS COMPAGNIE AÉRIENNE
- INFORMATIONS RÉCEPTIF
- BON(S) D'ÉCHANGE
- FICHE(S) PRODUIT

Nous vous demandons de bien vouloir imprimer ces documents de voyage qui vous seront demandés à l'aéroport et sur votre lieu de vacances.

Emis le : 30/11/2023

Dossier : 8036274



Monsieur JOUFFREY,
Nous vous remercions d'avoir choisi FRAM pour vos vacances.
Veuillez vous présenter au lieu de rendez-vous indiqué ci-dessous, muni
de ce document et des pièces d'identité de l'ensemble des participants.

Emis le : 29/11/2023
Facture n° : 1655770

**DESTINATION**

Canaries - Espagne

Départ de PARIS C.DE GAULLE

**VOYAGEURS**

MR. JOUFFREY Bernard

MM. LAMBERT Anne Marie

**ALLER**

PARIS C.DE GAULLE T3 / LAS PALMAS

Convocation : RDV le Samedi 16/12/23 à 10h35

Aéroport ROISSY-CHARLES DE GAULLE 3 : Rendez-vous au comptoir d'enregistrement de votre vol.

Décollage : Samedi 16/12 à 12h35 de PARIS C.DE GAULLE T3 (vol: VY 3185) opéré par VUELING (Espagne)**Arrivée :** Samedi 16/12 à 15h50 à LAS PALMAS**RETOUR**

LAS PALMAS / PARIS C.DE GAULLE

Afin de préparer votre retour, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec notre représentant local 48H avant le décollage.

Décollage : Samedi 23/12 à 6h40 de LAS PALMAS (vol: VY 3184) opéré par VUELING (Espagne)**Arrivée :** Samedi 23/12 à 11h55 à PARIS C.DE GAULLE**BAGAGES**

2 x sac sous le siège (40x20x30 cm)

2 x bagage en soute de 20 kg

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site internet de la compagnie.

**FORMALITES**

Consultez l'ensemble des informations dans les rubriques de la fiche produit ci-après.

**CONTACTS**

En cas de nécessité, vous pouvez contacter nos équipes dédiées aux numéros suivants :

Permanence Fram (Urgence)
+33 5 17 02 21 77Pour mieux vous accompagner, en cas de nécessité, vous pouvez
contacter nos équipes dédiées 7j/7 et 24h/24**Correspondant à destination (Urgence)**
+34 679 47 58 71 (Laurinda)
+34 674 128 188 (Pablo)

Représentant local Memento Travel Services SL

Autre(s) contact(s) :
Votre déléguée FRAM / PLEIN VENT : Nadyne +34 638 119 171

Emis le : 29/11/2023

Facture n° : 1655770



AEROPORT

En raison du risque de saturation des aéroports du fait d'une grande affluence de voyageurs, nous vous recommandons d'arriver à l'aéroport à l'heure indiquée dans votre convocation.

IMPORTANT

Bonne nouvelle : Compte tenu de votre nationalité française, vous et votre famille pouvez voyager librement en Espagne et sur les îles espagnoles (Canaries et Baléares), sans avoir à justifier de certificat de vaccination Covid.

A NOTER

- En cas d'un vol avec escale, nous vous informons que vous devrez être conforme aux formalités sanitaires du pays où se trouve votre escale ainsi que votre destination finale.
- Les modalités pour chaque pays sont consultables sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>. L'actualité évoluant très régulièrement, nous vous invitons à consulter ce lien avant votre départ.
- Pour tout départ d'un aéroport frontalier (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Suisse ou Espagne...), veuillez vous référer aux sites officiels des ministères des pays concernés pour les conditions de départ et de retour.

Note hygiène & sécurité : merci de bien noter que le port du masque homologué est obligatoire à l'intérieur des aéroports et à bord des avions et peut être demandé lors des transferts ou excursions. Des contrôles de température pourront également avoir lieu et les personnes présentant de la fièvre se verront refuser l'accès à bord.

TRANSFERT

Un chauffeur, ou représentant, vous attendra avec une pancarte FRAM/PLEIN VENT et/ou votre nom.
Selon horaires et plan de vols, possibilité de transferts aéroport/hôtel regroupés, attente possible à votre arrivée.





BON D'ECHANGE - VOUCHER

Emis le : 27/11/2023
Facture n° : 1655770



PARTICIPANTS

MR. JOUFFREY Bernard -
MM. LAMBERT Anne marie -



TRANSFERT ALLER

De : Aéroport LAS PALMAS
Vers : TAURITO PRINCESS
Mode : NAVETTE (COLLECTIF)
Date : 16/12/2023
Transférante : MEMENTO

NAVETTE PARTAGEE AVEC ATTENTE POSSIBLE A L'AEROPOR

Ce bon d'échange a valeur de chèque, vous devez le remettre à la réception de l'hôtel dès votre arrivée, à votre guide durant le circuit, au loueur de voitures auprès de qui nous avons réservé votre véhicule ou auprès de chacun de nos partenaires (cures, parcs d'attraction, stages de golf, etc...)



BON D'ECHANGE - VOUCHER

Emis le : 27/11/2023
Facture n° : 1655770



PARTICIPANTS

MR. JOUFFREY Bernard -
MM. LAMBERT Anne marie -



TRANSFERT RETOUR

De : TAURITO PRINCESS
Vers : Aéroport LAS PALMAS
Mode : NAVETTE (COLLECTIF)
Date : 23/12/2023
Transférante : MEMENTO

NAVETTE PARTAGEE AVEC ATTENTE POSSIBLE A L'AEROPOR

Ce bon d'échange a valeur de chèque, vous devez le remettre à la réception de l'hôtel dès votre arrivée, à votre guide durant le circuit, au loueur de voitures auprès de qui nous avons réservé votre véhicule ou auprès de chacun de nos partenaires (cures, parcs d'attraction, stages de golf, etc...)





Bénéficiaires :

MR. JOUFFREY Bernard -
MM. LAMBERT Anne marie -

Facture n° : 1655770

Départ le : 16/12/2023

Vous nous avez accordé votre confiance pour votre prochain voyage et nous vous en remercions. Dans le cadre de votre séjour, les vols sont assurés par : **VUELING**.

Informations essentielles pour préparer et profiter de votre voyage en toute sérénité

Selon la compagnie vous aurez éventuellement la possibilité de souscrire différents services comme par exemple :

- Réservation de sièges
- Assistance pour personne à mobilité réduite
- Repas spécifiques
- Bagages supplémentaires
- Bagages spéciaux (équipements sportifs, fauteuil roulant, etc ...)
- Animaux en soute

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la compagnie afin d'organiser au mieux votre départ : <http://www.vueling.com/fr>

Contact Service Clients VUELING : 01 84 88 69 48

De 1 à 7 jours avant votre départ : enregistrement en ligne

La plupart des compagnies aériennes permettent de s'enregistrer en ligne.

Il est dans ce cas impératif que vous le fassiez. Cela simplifiera votre parcours aéroport, vous permettra de bénéficier d'un meilleur choix de services optionnels et de vous abonner à des notifications par SMS sur l'état de votre vol (selon les compagnies).

A noter : certaines compagnies (exemple : Ryanair et Volotea, liste non exhaustive) facturent des frais d'enregistrement à l'aéroport aux clients n'ayant pas effectué leur enregistrement en ligne.

Pour connaître les conditions d'enregistrement et informations sur les bagages inclus dans votre réservation, rendez-vous sur le site de la compagnie VUELING avec votre numéro de réservation (PNR): RFVS6M et l'adresse email suivante : flex.8036274@ff.framvoyages.com (**attention : ne pas modifier l'adresse e-mail**)

(**Information importante** : En cas de modification de l'adresse email sur le site de la compagnie, nous ne serons plus informés des éventuelles modifications de dernière minute concernant votre vol. Vous serez donc directement informé. Cela relèvera alors de votre responsabilité et il vous appartiendra alors de respecter scrupuleusement les modifications.)

La veille du départ : carte d'embarquement et ultime vérification

Pensez à imprimer vos cartes d'embarquement ou à les télécharger sur votre smartphone.

A noter : certaines compagnies (exemple : Ryanair et Volotea, liste non exhaustive) facturent en effet des frais d'impression à l'aéroport.

Nous vous conseillons de consulter le site internet de la compagnie aérienne afin de confirmer que l'horaire de votre vol n'a pas été modifié.

Jour du départ

Vos cartes d'embarquement ainsi qu'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité suivant la destination) vous seront demandées à l'aéroport. Pensez à bien les avoir avec vous !

L'équipe FRAM vous souhaite par avance un très agréable voyage.



Las Palmas - Grande Canarie

Emis le : 27/11/2023

CLUB FRAMISSIMA TAURITO PRINCESS 4★**PARTICIPANTS**

MR. JOUFFREY BERNARD -
MM. LAMBERT ANNE MARIE -

Pour votre voyage, voici les coordonnées de notre (nos) représentant(s).

**CONTACT**

MEMENTO TRAVEL SERVICES SL
Avenida A. Dominguez, 5
Edificio Zentral Center, planta 5, puerta 5
38660 Playa de Las Americas (Arona)
TENERIFE - ESPAGNE

Tel : +34 822 12 66 60

Email : p.bogacz@mementogroup.com



Si vous avez réservé avant le 27/09/23, sachez que tous vos séjours avec vol incluent un transfert. Vous serez attendu à l'arrivée par notre correspondant à destination.

A partir du 27/09/23, votre carnet de voyage inclut des bons d'échanges transfert, merci de les présenter à votre arrivée.



PARTICIPANTS

MR. JOUFFREY Bernard -
MM. LAMBERT Anne marie -



SEJOUR TAURITO PRINCESS

URB TAURITO
35138 MOGAN
GRANDE CANARIE
TEL : 00.34.928.56.51.80

TOUT COMPRIS
Chambre standard vue mer
Du 16/12/2023 au 23/12/2023

- NAVETTE PARTAGEE AVEC ATTENTE POSSIBLE A L'AEROPORT

Ce bon d'échange a valeur de chèque, vous devez le remettre à la réception de l'hôtel dès votre arrivée, à votre guide durant le circuit, au loueur de voitures auprès de qui nous avons réservé votre véhicule ou auprès de chacun de nos partenaires (cures, parcs d'attraction, stages de golf, etc...)





FRAM

Las Palmas - Grande Canarie

CLUB FRAMISSIMA TAURITO PRINCESS 4★

AU TAURITO : THIERRY VOUS ACCUEILLE

Au sein du barranco de Taurito, au sud de l'île, toutes les chambres de notre hôtel sont vue mer. Pour faciliter vos déplacements, des navettes ont été mises en place par l'hôtel, et un arrêt de bus de ligne se trouve à 500m. Venez découvrir les richesses de Grande Canarie!

SITUATION

La Grande Canarie est la troisième plus grande île de l'archipel des Canaries, situé dans l'océan Atlantique. On dit d'elle que c'est un continent miniature car on y trouve une grande diversité de paysages. Patrimoine naturel exceptionnel, richesses culturelles, pratique des sports nautiques, du farniente ou encore sa vie nocturne trépidante... et bien sûr son climat doux et ensoleillé tout au long de l'année ! Patrimoine naturel exceptionnel, parcs naturels de Tamadaba et Pilancones: un écosystème fragile, des particularités écologiques : de hauts plateaux alternent avec de profondes vallées, 6000 hectares qui abritent un patrimoine botanique à observer. À savoir que 46% de son territoire a été déclaré Réserve de la Biosphère par l'UNESCO, une bonne raison de se balader à travers le vaste réseau de sentiers existants ou de faire une randonnée à travers les spectaculaires dunes de Maspalomas. Richesses culturelles fortement concentrées dans la capitale Las Palmas, qui recense un grand nombre de musées, églises et une basilique, ainsi que de belles ruelles à l'architecture coloniale, particulièrement dans le quartier de Vegueta.

La Grande Canarie est tout naturellement tournée vers les activités liées à la mer comme la plongée sous-marine, la voile ou le surf mais aussi les sorties en bateau afin d'observer les baleines ou les dauphins. Ses 236 km de côtes sont également une invitation au farniente et à la bronzerie comme par exemple à Playa del Ingles ou à San Augustin mais aussi dans des endroits plus sauvage comme sur la plage de Güi Güi, symbole des criques sauvages de l'île.

Au sud de l'île, Puerto Mogan est un petit port de pêche, qui prouve bien que Grande Canarie a su conserver ses traditions et quelques lieux préservés. Le village possède un réseau de jolis canaux d'eau de mer (certains la surnomment même la « Petite Venise »). Sa superbe marina fleurie et ses bateaux de pêche au mouillage invitent le visiteur à une promenade, voire à un dîner romantique au couche-soleil.

Le Framissima Taurito Princess surplombe la plage de la petite station de Taurito. Adossé à la falaise, il offre des prestations et un confort de qualité avec de magnifiques vues sur l'océan. Cet hôtel ravira autant le client en recherche d'un club de vacances de qualité que celui qui souhaite être au calme d'une station préservée.

Notre chef de centre sera présent pour veiller au bon déroulement et à la qualité de votre séjour. Il vous apportera son conseil et un suivi personnalisé pour des vacances en toute sérénité.

L'hôtel est à 52 km de l'aéroport et à 80 km de la capitale Las Palmas. Le village le plus proche : Puerto Morgan est à 4 km





LOGEMENT

L'hôtel est composé de 2 bâtiments, 11 étages avec ascenseurs panoramiques.
Il dispose de 404 chambres, toutes avec vue sur la mer.

Durant votre séjour, logez en Chambre Standard (environ 35 m²) :

- 2 lits simples ou 1 lit King.
- Canapé-lit (occupation triple ou quadruple uniquement).
- Salle de bain avec baignoire ou douche.
- Sèche-cheveux.
- Téléphone.
- Climatisation.
- Balcon ou terrasse avec vue mer.
- Coffre-fort.
- Wi-Fi.
- TV écran plat.
- Nécessaire à café/thé.
- Mini-réfrigérateur.

Capacité maximale : 3 adultes ou 2 adultes et 1 enfant.

En supplément :

- Chambre Familiale Supérieure (37 m²). Plus spacieuse que la catégorie Standard. Terrasse vue mer. Capacité maximale : 3 adultes ou 2 adultes et 2 enfants.
- Suite Junior (37 m²). Plus spacieuse que la catégorie Standard. Terrasse vue mer. Capacité maximale : 3 adultes ou 2 adultes et 2 enfants.
- Suite (69 m²). Chambre séparée, 2 salles de bain et 2 terrasses avec vue mer, Capacité maximale : 3 adultes ou 2 adultes et 2 enfants.

A noter :

Pas de chauffage dans les chambres.



BON À SAVOIR

- Chef de centre exclusif Fram dédié au suivi et à la qualité de votre séjour.
- Navette pour Puerto de Mogan (1 fois/jour le matin, retour pour le déjeuner) : horaires à la réception auprès du bureau FRAM.
- La route habituelle pour se rendre à Puerto de Mogan est actuellement fermée, la distance pour s'y rendre est d'environ 15 km par une autre route.
- Arrêt de bus ligne régulière à 300 m.
- Dîners de Noël (25/12) et du Nouvel An (31/12) inclus.
- Check In : 14h / Check Out : 12h.
- L'hôtel ne propose pas de chambres communicantes.
- L'hôtel n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.





EXCURSIONS

FRAMISSIMA Tour !

Explorez la Grande Canarie grâce à des offres exclusives spécialement négociées pour vous (valables jusqu'au 31/10/2023) :

Du 1/11/2023 au 30/04/2024

Pack 2 excursions : Grand Tour, Le Nord et sa capitale 104€ soit -16%

Tarif préférentiel pour le Parc aquatique Oasis Lago Taurito : 11€/adulte (12€ à compter du 1/11/23).

Partagez un moment ludique en famille ou entre amis, au parc aquatique à 5 min à pied de votre Framissima ! (transats inclus. Tarifs enfants : 0-3 ans : gratuit - 4-7 ans : 4€ - 8-12 ans : 6€, règlement sur place auprès du parc).

Descriptifs des excursions ci-dessous, pré-réservation obligatoire à l'inscription : facturation par le prestataire avec paiement sur place..

Excursions sous réserve d'un minimum de participants à la date prévue (remboursement par le prestataire local en cas d'annulation).
Prix par personne donnés à titre indicatif. Réservation et règlement sur place. En raison du contexte sanitaire, il est possible que certains services et prestations soient aménagés ou suspendus.

DECOUVERTE & EXCURSIONS

GRAND TOUR

Découverte de l'île du nord au sud en traversant la vallée de Fataga et les luxuriants versants cultivés ou boisés. Arrêt dans les villages pittoresques de Tejeda, l'un des plus beaux de la région, et Teror, capitale religieuse de la Grande Canarie.

Journée (avec repas) : 60€ (62€ à partir du 1/11/23).

LE NORD ET SA CAPITALE

Découverte du jardin canarien, temps libre pour admirer de nombreuses plantes endémiques. Puis Arucas, sa basilique et ses ruelles colorées. Retour par Las Palmas, temps libre dans le centre historique de la capitale. Journée (avec repas) : 60€ (62€ à partir du 1/11/23).

VIP TRIP

En minibus de 8 places avec chauffeur, découverte de la Grande Canarie sauvage et protégée, hors des sentiers battus : canyons, littoral sauvage, cratères, sommets recouverts de forêts de pins, villages entourés de cultures subtropicales.

Journée (sans repas) : 62€ (65€ à partir du 1/11/23).

JEEP SAFARI

En 4X4. Combiné de pistes et de routes traversant ravins, réserves d'eau et villages oubliés. Une aventure amusante permettant de découvrir les lieux les plus insolites de l'île !

Journée (sans repas) : 62€.

CATAMARAN AFRIKAT

Embarquez sur un catamaran au port de plaisance de Puerto Rico et naviguez le long de la côte sud-ouest (5h30 environ). Possibilité de baignade, prêt de masque et tuba. Avec supplément : sports nautiques.

Journée (repas et open bar) : 73€ (75€ à partir du 1/11/23).

MASPALOMAS/GUAYADEQUE

Arrêt à l'oasis et aux dunes de Maspalomas. Promenade à Agüimes. Découverte du ravin de Guayadeque avec sa végétation variée et ses maisons troglodytes.

Demi-journée (assiette composée "tapas") : 50€.

RENCONTRE DAUPHINS

Promenade en mer (2h30 environ) à la rencontre des dauphins et baleines dans leur environnement naturel, l'océan. Selon la journée, possibilité de baignade dans une crique ou marché de Puerto Mogan.

Demi-journée : 40€.

LAS PALMAS EN LIBERTE

Demi-journée découverte de Las Palmas, son quartier historique, Vegueta, sa cathédrale, la maison de Christophe Colomb. Puis arrêt shopping à Las Arenas avant de se rendre à la plage de Las Canteras (sans guidage).

Demi-journée : 31€.





RESTAURATION

Durant votre séjour, bénéficiez de la formule Tout Inclus (détails dans la rubrique "Formule Tout Inclus") :

- Restaurant principal "Princess". Buffet, cuisine internationale et spécialités locales, buffet à thème certains soirs, show-cooking.

Petit déjeuner de 8h à 10h30.

Dîner de 18h30 h à 21h30.

- Restaurant "La Choza" (situé près de la piscine avec vue panoramique sur la mer) : 1 à 2 fois par semaine buffet à thème asiatique.

Petit-déjeuner tardif de 10h à 11h.

Snacks de 12h à 15h et de 16h à 18h.

Déjeuner sous forme de buffet de 12h30 à 15h30.

- Bar piscine "Coco Loco" : 10h - 18h.

- Piano bar : 18h - 23h30.

- Point boissons en libre-service 24h/24 (café, thé, sodas, fontaine à eau, bière, vin).

- Bar disco "Salon Princess" : 20h - minuit.

NB : Horaires donnés à titre indicatif et soumis à modification sans préavis. Pantalon long ou short avec chemise exigés pour les hommes aux dîners.



FORMULE TOUT INCLUS

Dans le cadre de votre formule Tout Inclus, bénéficiez de :

- Repas au buffet des restaurants.

- 1 dîner à thème par semaine, sur réservation.

- Collations de 12h à 15h et de 16h à 18h.

- Boissons locales à volonté :

Aux repas : eau, sodas, bière, vin.

Aux bars de 10h à 23h30 : sodas, jus de fruits, bière, vin, 3 cocktails alcoolisés, 2 cocktails non alcoolisés, gin, vodka, whisky, rhum, tequila.

Aux points boissons en libre-service 24h/24 (café, thé, sodas, fontaine à eau, bière, vin).

NB : Certains snacks et boissons peuvent faire l'objet de frais supplémentaires. Jus d'orange frais le matin : 2,50€, capsule Nespresso : à partir de 2,10€, à régler sur place. Horaires donnés à titre indicatif et soumis à modification sans préavis. Pantalon long ou short avec chemise exigés pour les hommes aux dîners.



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Avant votre départ, veuillez consulter le site du ministère des Affaires étrangères pour connaître les risques sanitaires éventuels qui peuvent concerner votre destination : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>



EQUIPEMENTS

- WI-Fi gratuit dans tout l'hôtel.

- Parking intérieur de l'hôtel sous disponibilité de places (parking public 20€/jour).

- Consigne à bagages.

- Boutiques.

- Blanchisserie (en supplément).

Prestataires extérieurs :

- Service coiffeur (temporairement fermé).



SPORTS ET LOISIRS

- Accès plage publique de Taurito (transats et parasols payants, 10,5€/jour pour 2 transats et 1 parasol (sous réserve de modification sur place).

- 2 piscines aménagées et séparées par le bar Coco Loco dont 1 chauffée de novembre à avril.

- Sauna ouvert de 8h à 20h.

- Terrain de football, squash, pétanque et ping-pong, fléchettes.

- Prêt de serviette piscine/plage (2 changements de serviettes possible durant la semaine).

- Salle de sport ouverte de 8h à 20h.

NB : En raison du contexte sanitaire, certains services peuvent être suspendus sans préavis.





SPORTS ET LOISIRS PAYANTS

- Billard.
- Centre de plongée et activités avec prestataire extérieur à l'hôtel.
- Massages.
- Salle de jeux.



ANIMATION

Animation Fram 100 % francophone enrichie par l'équipe internationale de l'hôtel, présente et à votre écoute tout au long de votre séjour. En journée, un large programme d'activités sportives et des jeux à thèmes vous seront proposés. Dans la bonne humeur, le sourire et le plaisir de partager ensemble de bons moments de détente. En soirée, pour vous divertir, profitez de différents spectacles de qualité.



ENFANT

Les Framissimas sont pour vos enfants synonymes de vacances réussies et inoubliables ! Les enfants sont rois : 6 jours sur 7 pendant les vacances scolaires, nos Pilotes-Vacances qualifiés proposent de nombreuses activités variées, en journée comme en soirée, adaptées à l'âge de chacun

- Club enfants (4-12 ans) : olympiades, chasse aux trésors, rallye-photos et bien d'autres activités ludiques organisées par nos animateurs.

L'hôtel dispose de :

- Club enfants international (5-12 ans) : 7 jours sur 7 de 11h à 13h et de 14h à 17h avec une capacité maximale de 12 enfants. Au programme : activités manuelles, jeux d'eau, billard, fléchettes, ping-pong et mini-disco tous les jours à 16h15.
- Aire de jeux intérieure et extérieure.
- 2 piscines extérieures.

* Horaires susceptibles d'être modifiés sur place, sans préavis.



FORMALITÉS

Bonne nouvelle : Compte tenu de votre nationalité française, vous pouvez voyager librement en Espagne et sur les îles espagnoles (Canaries et Baléares), sans avoir à justifier de certificat de vaccination Covid.

A NOTER

- En cas d'un vol avec escale, nous vous informons que vous devrez être conforme aux formalités sanitaires du pays où se trouve votre escale ainsi que votre destination finale.

Les modalités pour chaque pays sont consultables sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>. L'actualité évoluant très régulièrement, nous vous invitons à consulter ce lien avant votre départ.

- Pour tout départ d'un aéroport frontalier (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Suisse ou Espagne...), veuillez vous référer aux sites officiels des ministères des pays concernés pour les conditions de départ et de retour.

Concernant l'éventuel impact du Coronavirus sur votre séjour, nous vous invitons à consulter la page ci-dessous du site officiel France Diplomatie :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions/article/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions>

Ressortissants français (adultes, bébés et enfants) :

Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité.

Les règles relatives au franchissement des frontières propres à chaque pays étant amenées à évoluer, il est vivement conseillé de se reporter à la rubrique "conseils aux voyageurs" du site France Diplomatie, <https://www.diplomatie.gouv.fr/>.

Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.

Ressortissants étrangers et binationaux devront être en conformité avec les différentes réglementations en vigueur, selon leur nationalité et devront s'informer auprès de leur consulat.





POUR INFO

Tous horaires de vols communiqués avant réception de votre convocation ne peuvent l'être qu'à titre indicatif.

Dans tous les cas, il est impératif que vous attendiez la réception de la convocation comprenant les horaires définitifs avant d'organiser votre voyage.

Nous ne pourrons être tenus responsables d'un changement d'horaires entre votre réservation et la convocation définitive.

Nous vous informons que, pour ce séjour, les vols sont susceptibles de faire l'objet d'une escale.

La convocation à l'aéroport, les horaires en heures locales et le plan de vol définitif vous seront communiqués dans les 48h avant le départ. Nous vous signalons que l'aéroport d'arrivée à Paris peut être différent de l'aéroport de départ.

Prestations à bord : pour vous garantir un voyage au meilleur prix, les collations et boissons ne sont pas comprises au service à bord des avions lors des vols aller et retour ; nous vous offrons la possibilité de choisir en toute liberté vos collations et boissons proposés à la carte, à régler directement auprès de l'équipage au cours du vol (paiement en espèces et en euros uniquement).

Personnes à mobilité réduite : suite à l'entrée en vigueur du règlement européen EU 1107/2006, toute demande d'assistance (chaise roulante, etc.) doit parvenir à la compagnie aérienne au plus tard 48h avant la date de départ.

PRÉCISION DESCRIPTIF

Les photos utilisées pour présenter les hôtels et la destination le sont à titre indicatif et non-contractuel. Concernant votre logement, l'hôtel offre différentes configurations et décos. La chambre allouée lors de votre arrivée pourra être ainsi différente de celle figurant en photo sur le présent descriptif.

Votre séjour est assuré par le tour opérateur suivant :

FRAM



VOS BAGAGES

EN SOUTE

En fonction des compagnies aériennes, l'enregistrement d'un bagage en soute peut entraîner un supplément à régler auprès de la compagnie.

L'indication d'un bagage inclus ou non inclus ainsi que le poids figurent sur la page document de transport. Les enfants de moins de deux ans et n'occupant pas de siège n'ont droit à aucune franchise de bagage. Vous devez conserver avec vous en cabine les articles suivants : médicaments non liquides*, devises, chèques, papiers d'affaire, pièces d'identité, bijoux et autres objets de valeur, clés de domicile et de voiture, matières périssables et objets fragiles (ordinateurs, etc...). Les films doivent également être conservés en cabine, ces derniers pouvant être détériorés lors du passage aux rayons X des bagages de soute.

POUR DES RAISONS DE SÛRETÉ, N'ACCEPTEZ JAMAIS LES BAGAGES D'UN TIERS.

EN CABINE

Pour votre confort et sécurité, n'emportez avec vous qu'un seul bagage de cabine, dont le poids n'excède pas 5 kgs et dont les dimensions n'excèdent pas H 55 x L 40 x P 20. N'y placez pas d'objets considérés comme dangereux (armes, couteaux, ciseaux, coupe-ongles etc...) ou liquides restreints (eau, parfums, cosmétiques etc...). Vous devez présenter séparément lors des contrôles de sûreté un sac en plastique fermé et transparent d'un format d'environ 20cm sur 20cm contenant vos flacons et tubes de 100ml maximum chacun (Un seul sac par personne).

Exceptions admises à bord : Médicaments liquides* avec certificat médical et Aliments liquides pour bébés.

Nous vous invitons à vous reporter au site de la Direction Générale de l'Aviation Civile (www.dgac.fr) pour obtenir les dernières restrictions concernant les bagages en cabine.

* Pour de plus amples renseignements, consultez la compagnie aérienne.

YOUR BAGGAGE

IN THE HOLD

Depending on the airlines, the check-in of checked baggage may result in a surcharge to be paid by the airline. The indication of luggage included or not and the weight is printed on your travel document. Children under two years of age and not occupying a seat are not permitted to have a baggage allowance. The following should not be included in your checked baggage but should be carried with you at all times

: non liquid medicine*, money, securities, negotiable papers, identification papers, jewelry, documents and other valuables, home and car-keys, perishable and fragile items (laptops, etc...). Films should be kept with your carry-on as they could be deteriorated by X rays used for baggage hold.

FOR SAFETY REASONS DO NOT ACCEPT BAGGAGE BELONGING TO ANYONE ELSE.

IN THE CABIN

For your comfort and safety, restrict yourself to only one carry-on-bag of maximum 5 kgs and maximum dimensions H 55 x W 40 x D 20. Do not carry dangerous articles (arms, knives, scissors, nail clippers etc...) or restricted liquids (water, perfumes, cosmetics etc...). You must present separately from your carry-on-bag at the security check a transparent plastic bag (dimensions 20cm x 20cm) containing your bottles, tubes of maximum 100ml each (One bag per person).

Only authorized in cabin : Liquid medicine* with medical certificate, Baby food.

Please refer to the website of the General Bureau of Civil Aviation (www.dgac.fr) for the latest restrictions on cabin baggage.

* For more information, please check with the airline.

ARTICLES INTERDITS SUR VOUS ET DANS VOS BAGAGES

Réfléchissez avant de faire votre valise. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'y placer certains produits

PROHIBITED ITEMS IN YOUR BAGGAGE AND ON YOUR PERSON

Think before you pack it because, for safety reasons, carriage of certain goods in your baggage is **forbidden**

Explosifs, Feux d'artifices, Poison, Liquides inflammables, Corrosifs, Masses magnétisées, Radioactifs, Gaz

Explosives, Fire works, Poison, Flammable liquids, Corrosives, Magnetized material, Radio-active, Gas

NB : Cette liste n'est pas exhaustive. Consultez la compagnie aérienne pour plus de précision

NB : The above list is not exhaustive. Contact the airline for more information

AUTORISE EN SOUTE MAIS INTERDIT EN CABINE

sous réserve de l'accord préalable du Transport dans le respect de ses Conditions Générales de Transport.

PERMITTED IN CHECKED BAGGAGE BUT PROHIBITED IN CABIN

subject to the prior approval of Transport in respect of its General Conditions of Carriage.

Cartouches de chasse, solidement emballées, pour armes de chasse ou de sport (max. 5kg brut par passager). Armes blanches, armes à feu ou tous jouets y ressemblant, couteaux, ciseaux etc..., liquides, parfums, aérosols

Munitions, securely boxed for hunting or sporting purpose (max. 5 kg gross per passenger) knives, scissors etc..., Fire arms or similar looking toys, all liquids, perfumes, aerosols etc...

NB : Cette liste n'est pas exhaustive. Consultez la compagnie aérienne pour plus de précision

NB : The above list is not exhaustive. Contact the airline for more information

AVERTISSEMENT : Transporter des marchandises dangereuses dans les bagages par avion n'est pas légal, et les contrevenants peuvent faire l'objet de poursuites et de sanctions pénales.
WARNING : Carrying dangerous goods in baggage aboard an aircraft is unlawful, and violators may be subject to legal prosecution and penalties.

CONDITIONS DU CONTRAT DE TRANSPORT POUR LES VOLTS INTERNATIONAUX

Vente sous réserve des règlements tarifaires. La Convention de Varsovie ou la Convention de Montréal peut être applicable si le voyage du passager a sa destination finale ou comporte une escale dans un pays autre que le pays de départ. La Convention de Varsovie ou la Convention de Montréal régit et, dans la plupart des cas, limite la responsabilité du transporteur en cas de décès ou de dommages corporels, ainsi qu'en cas de perte ou d'avarie de bagages, ou de retard.

1. Au sens du présent contrat, le mot « billet » désigne le billet de passage et le bulletin de bagages, ou l'itinéraire reçu d'un billet électronique, selon le cas, dont les présentes conditions et les avis joints font partie intégrante ; le mot « transporteur » désigne toute compagnie aérienne qui transporte ou s'engage à transporter le passager et ses bagages en exécution du contrat de transport conclu avec le passager sous une des formes susvisées ; le mot « billet électronique » désigne l'itinéraire reçu émis par le transporteur ou pour son compte, tout document électronique s'y rapportant et, le cas échéant, un document d'embarquement ; « Convention de Varsovie » et « Convention de Montréal », désigne la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, la première signée à Varsovie le 12 octobre 1929, ou cette même Convention amendée à La Haye, le 29 septembre 1955, et la seconde signée à Montréal le 28 mai 1999, selon que l'une ou l'autre est applicable.
2. Le transport effectué en vertu de ce billet est soumis aux règles et limitations de responsabilité édictée par la Convention de Varsovie ou par la Convention de Montréal, sauf dans le cas où ce transport n'est pas un « transport international » au sens de ladite Convention.
3. Dans la mesure où leur contenu ne fait pas échec à ce qui précède, tout transport effectué et tous autres services rendus par le transporteur sont régis par les stipulations figurant sur le présent billet, les tarifs applicables, les conditions de transport du transporteur et la réglementation applicable, lesquelles sont réputées faire partie intégrante des présentes et peuvent être consultées sur demande dans les bureaux du transporteur, à moins qu'il ne s'agisse de transports effectués entre un lieu sur le territoire des Etats-Unis ou du Canada et un autre lieu situé hors de ces territoires, auquel cas ce sont les tarifs en vigueur dans ces pays qui s'appliquent.
4. Le nom du transporteur peut être inscrit en abrégé sur le billet, le nom entier et son abréviation figurant dans les tarifs, les conditions de transport, la réglementation ou les horaires du transporteur ; l'adresse du transporteur est celle de l'aéroport de départ figurant sur le billet à côté de la première abréviation du nom du transporteur ; les arrêts prévus (susceptibles d'être modifiés par le transporteur en cas de nécessité) sont ceux qui sont indiqués sur ce billet ou qui figurent sur les horaires du transporteur comme des arrêts réguliers sur l'itinéraire du passager ; le transport à exécuter par plusieurs transporteurs successifs est censé constituer une opération unique.
5. Un transporteur aérien qui émet un billet en vue d'un transport à effectuer sur les lignes d'un autre transporteur aérien n'agit qu'à titre de représentant de ce dernier.
6. Les exclusions ou limitations de responsabilité du transporteur s'appliqueront et profiteront à ses agents, préposés ou représentants ainsi qu'à toute personne dont l'avion est utilisé par le transporteur pour effectuer le transport, de même qu'aux agents, préposés ou représentants de ladite personne.
7. Les bagages enregistrés seront remis au porteur du bulletin de bagages. En cas de dommage causé aux bagages au cours d'un transport international ou non international, votre réclamation doit être faite par écrit au transporteur immédiatement après la découverte du dommage ou, au plus tard dans un délai de sept jours à dater de leur réception ; en cas de retard, la réclamation doit être faite dans un délai de vingt et un jours à dater de la livraison des bagages.
8. Sauf disposition contraire dudit billet ou des tarifs, conditions de transport et réglementations applicables du transporteur, la validité de ce billet est strictement limitée au voyage prévu. Le tarif du transport, objet des présentes est susceptible de modification avant le commencement du transport. Le transporteur est en droit de refuser le transport si le tarif applicable n'a pas été payé.
9. Le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et les bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées sur les horaires ou ailleurs ne sont pas garanties et ne font pas partie du présent contrat. Le transporteur peut, sans préavis, se substituer d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions : il peut modifier ou supprimer les escales prévues sur le billet en cas de nécessité. Les horaires peuvent être modifiés en cas de nécessité. Les horaires peuvent être modifiés sans préavis. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances, et les délais.
10. Le passager est tenu de se conformer aux prescriptions gouvernementales en matière de voyage, de présenter tous documents de sortie, d'entrée ou autres qui sont exigés et d'arriver à l'aéroport à l'heure fixée par le transporteur ou, si aucune heure n'a été fixée, assez tôt avant le départ pour permettre l'accomplissement des formalités de départ.
11. Aucun agent préposé ou représentant du transporteur n'est habilité à modifier ou supprimer une disposition quelconque du présent contrat.

LE TRANSPORTEUR SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER LE TRANSPORT A TOUTE PERSONNE S'ETANT PROCURE UN BILLET CONTRAIREMENT A LA LOI EN VIGUEUR OU EN CONTREVENANT AUX TARIFS OU REGLEMENTS DU TRANSPORTEUR.

CONDITIONS OF CONTRACT FOR INTERNATIONAL FLIGHTS

Sold subject to Tariff Regulations. If the passenger's journey involves an ultimate destination or stop in a country other than the country of departure, the Warsaw Convention or the Montreal Convention may be applicable. In most cases the Warsaw Convention or the Montréal Convention governs and limits the liability of carriers for death or personal injury and in respect of loss or damage to baggage, or delay.

1. As used in this contract "ticket" means this passenger ticket and baggage check, or this itinerary/receipt if applicable, in the case of an electronic ticket, of which these conditions and the notices from part, "carriage" is equivalent to "transportation"; "carrier" means all air carriers that carry or undertake to carry the passenger or his baggage hereunder or perform any other service incidental to such air carriage; "electronic ticket" means the itinerary/receipt issued by or on behalf of Carrier, the electronic coupons and, if applicable, a boarding document. "Warsaw Convention" and "Montreal Convention" mean the convention for the unification of certain rules relating to international carriage by air signed, the first at Warsaw, 12th October 1929, or that Convention as amended at The Hague, 28th September 1955, and the second at Montreal, 28th May 1999, whichever may be applicable.
2. Carriage hereunder is subject to the rules and limitations relating to liability established by the Warsaw Convention or by the Montreal Convention unless such Carriage is not "international carriage" as defined by that Convention.
3. To the extent not in conflict with the foregoing carriage and other services performed by each carrier are subject to : provisions contained in this ticket, applicable tariffs, carrier's conditions of carriage and related regulations which are made part hereof (and are available on application at the offices of carrier), except in transportation between a place in the United States or Canada and any place outside thereof to which tariffs in force in those countries apply.
4. Carrier's name may be abbreviated in the ticket, the full name and its abbreviation being set forth in carrier's tariffs, conditions of carriage, regulations or timetables; carrier's address shall be the airport of departure shown opposite the first abbreviation of carrier's name in the ticket; the agreed stopping places on the passenger's route are those places set forth in this ticket or as shown in carrier's timetables as scheduled stopping places on the passenger's route; carriage to be performed hereunder by several successive carriers is regarded as a single operation.
5. An air carrier issuing a ticket for carriage over the lines of another air carrier does so only as its agent.
6. Any exclusion or limitation of liability of carrier shall apply to and be for the benefit of agents, servants and representatives of carrier and any person whose aircraft is used by carrier for carriage and its agents, servants and representatives.
7. Checked baggage will be delivered to the bearer of the baggage check. In case of damage to baggage moving in international or non international transportation complaint must be made in writing to carrier forthwith after discovery of damage and, at the latest, within 7 days from receipt; in case of delay, the complaint must be made within 21 days from the date the baggage was delivered.
8. Except as otherwise provided in this ticket, in carrier's tariffs, conditions of carriage, or related regulations, the validity of this ticket is only good for carriage as mentioned in the ticket. The fare for carriage hereunder is subject to change prior to commencement of carriage. Carrier may refuse transportation if the applicable fare has not been paid.
9. Carrier undertakes to use its best efforts to carry the passenger and baggage with reasonable dispatch. Times shown in timetables or elsewhere are not guaranteed and form no part of this contract. Carrier may without notice substitute alternate carriers or aircraft, and may alter or omit stopping places shown on the ticket in case of necessity. Schedules are subject to change without notice. Carrier assumes no responsibility for making connections.
10. Passenger shall comply with all Government travel requirements, present all exit, entry and other required documents and arrive at the airport by the time fixed by carrier or, if no time is fixed, early enough to complete departure procedures.
11. No agent, servant and representative of carrier has authority to alter, modify or waive any provision in this contract.

**CARRIER RESERVES THE RIGHT TO REFUSE CARRIAGE TO ANY PERSON WHO HAS ACQUIRED A TICKET IN VIOLATION OF APPLICABLE LAW OR
CARRIER'S TARIFFS, RULES OR REGULATIONS.**

AVIS AUX PASSAGERS POUR LES VOLIS INTERNATIONAUX

La présente note d'information résume les règles de responsabilité appliquées par les Transporteurs aériens.

(Attention : la présente note d'information ne s'applique pas pour les transports dont le point de départ et le point de destination sont situés dans un même pays)

Indemnisation en cas de décès ou de blessure

Aucune limite financière n'est fixée à la responsabilité, en cas de blessure ou de décès d'un passager. Pour tout dommage à concurrence de 113.100 DTS (Droits de Tirages Spéciaux), le Transporteur aérien ne peut contester les demandes d'indemnisation. Au-delà de 113.100 DTS, le Transporteur aérien peut se défendre contre une plainte en apportant la preuve qu'il n'a pas été négligent ou fautif d'une autre manière.

Versement d'avances

En cas de décès ou de blessure d'un passager, le Transporteur aérien doit verser une avance pour couvrir les besoins économiques immédiats dans un délai de 15 jours à compter de l'identification de la personne ayant droit à indemnisation. En cas de décès, cette avance ne peut être inférieure à 16.000 DTS (Droits de Tirages Spéciaux).

Retard des passagers

En cas de retard des passagers, le Transporteur aérien est responsable des dommages, sauf s'il a pris toutes les mesures raisonnablement envisageables pour les éviter ou s'il était impossible de prendre de telles mesures. La responsabilité en cas de retard des passagers est limitée à 4.694 DTS (Droits de Tirages Spéciaux) par passager.

Destruction, perte ou détérioration des bagages

Le Transporteur aérien est responsable en cas de destruction, de perte ou détérioration des bagages à concurrence de 1.131 DTS (Droits de Tirages Spéciaux) par passager. Dans le cas de bagages enregistrés, il est responsable même s'il n'y a pas faute de sa part, sauf si les bagages étaient défectueux. Dans le cas de bagages non enregistrés, le Transporteur n'est responsable que s'il y a faute de sa part.

Limits de responsabilités plus élevées pour les bagages

Un passager peut bénéficier d'une limite de responsabilité plus élevée en faisant une déclaration spéciale au plus tard au moment de l'enregistrement et en acquittant une redevance supplémentaire.

Plaintes concernant des bagages

En cas de détérioration, retard, perte ou destruction des bagages, le passager concerné doit se plaindre par écrit auprès du Transporteur aérien dès que possible. En cas de dommages survenus à des bagages enregistrés et en cas de retard dans l'acheminement des bagages, le passager doit se plaindre par écrit dans un délai respectivement de sept jours et de vingt un jours à compter de la date à laquelle ils ont été mis à sa disposition.

AVIS RELATIFS AUX BAGAGES ENREGISTRES

Le Transporteur n'est pas responsable des articles suivants transportés dans vos bagages enregistrés à la connaissance ou non du Transporteur et qui doivent être placés dans un bagage à main de dimension réglementaire: les médicaments, matières périssables, les fonds, devises, bijoux, objets d'art, métaux précieux, argenterie, vêtements de prix, objets de valeur ou autres objets précieux, objets fragiles, appareils d'optique ou de photo, matériels ou appareils électroniques et/ou de télécommunication, instruments de musique, passeports et pièces d'identité, échantillons, papiers d'affaires, manuscrits ou titres, individualisés ou fongibles. Une valeur excédentaire ne peut être déclarée pour certains objets de prix. Pour renseignements supplémentaires, consulter le Transporteur.

Délai de recours

Toute action en dommages et intérêts doit être intentée dans les deux ans suivant la date d'arrivée de l'avion, ou suivant la date à laquelle l'avion aurait dû atterrir.

Base des règles susmentionnées

Les règles décrites ci-dessus reposent sur la Convention de Montréal du 28 mai 1999, mise en œuvre dans la Communauté par le règlement (CE) n°2027/97 tel que modifié par le Règlement (CE) n°889/2002.

AVERTISSEMENT : La présente note d'information ne peut constituer une base de réclamations ni une interprétation des dispositions du Règlement Communautaire ou de la Convention de Montréal et n'a pas de valeur contractuelle entre le passager et le Transporteur. Le contenu de la présente note ne peut être considéré comme un engagement du Transporteur.

ADVICE TO PASSENGERS FOR INTERNATIONAL FLIGHTS

This information notice summarises the liability rules applied by air carriers.

(Disclaimer: this information notice is not applicable if the passenger's journey involves a departure and a destination in a same country)

Compensation in case of death or injury

There are no financial limits to the liability for passenger injury or death. For damages up to 113.100 SDRs (Special Drawing Rights) the air carrier cannot contest claims for compensation. Above that amount, the air carrier can defend itself against a claim by proving that it was not negligent or otherwise at fault.

Advance payments

If a passenger is killed or injured, the air carrier must make an advance payment, to cover immediate economic needs, within 15 days from the identification of the person entitled to compensation. In the event of death, this advance payment shall not be less than 16.000 SDRs (Special Drawing Rights).

Passenger delays

In case of passenger delay, the air carrier is liable for damage unless it took all reasonable measures to avoid the damage or it was impossible to take such measures. The liability for passenger delay is limited to 4.694 SDRs (Special Drawing Rights).

Baggage delays

In case of baggage delay, the air carrier is liable for damage unless it took all reasonable measures to avoid the damage or it was impossible to take such measures. The liability for baggage delay is limited to 1.131 SDRs (Special Drawing Rights) per passenger.

Destruction, loss or damage to baggage

The air carrier is liable for destruction, loss or damage to baggage up to 1.131 SDRs (Special Drawing Rights) per passenger. In the case of checked baggage, it is liable even if not at fault, unless the baggage was defective. In the case of uncheck baggage, the carrier is liable only if at fault.

Higher limits for baggage

A passenger can benefit from a higher liability limit by making a special declaration at the latest at check-in and by paying a supplementary fee.

Complaints on baggage

If the baggage is damaged, delayed, lost or destroyed, the passenger must write and complain to the air carrier as soon as possible. In the case of damage to checked baggage, the passenger must write and complain within seven days and in the case of delay within 21 days, in both cases from the date on which the baggage was placed at the passenger's disposal.

NOTICE ON CHECKED BAGGAGE

The carrier shall assume no liability for damage or delays in delivery of the following goods which shall be placed in hand luggage: medicine, perishable, fund, foreign currency, securities, jewellery, objet d'art, precious metals, silverware, valued item of clothing or any other precious object, fragile objects, optical object or cameras, electronic and/or telecommunication object, music instrument, passport and ID, samples, legal or business papers and others valued paper which are placed in checked-in baggage with or without the AIRLINE's knowledge. Excess valuation may not be declared on certain types of valuable articles. Consult your carrier for further information.

Time limit for action

Any action in court to claim damages must be brought within two years from the date of arrival of the aircraft, or from the date on which the aircraft ought to have arrived.

Basis for the information

The basis for the rules described above is the Montreal Convention of 28 May 1999, which is implemented in the Community by Regulation (EC) No 2027/97 (as amended by Regulation (EC) No 889/2002).

DISCLAIMER : This notice can not be used as a basis for a claim for compensation and cannot be used to interpret the provisions of the Warsaw Convention or the Montréal Convention, and it does not part of the contract between passenger and air carrier. No representation is made by the carrier(s) as the accuracy of the contents of this notice.